



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 24 janvier 2023

DEPARTEMENT

LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT

NERAC

CANTON

NERAC

Nombre de conseillers

en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

OBJET :

Aménagement de la contre-allée
des Allées d'Albret – Plan de
financement

N° 007/2023

L'an deux mille Vingt-et-Trois, le 24 janvier à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 18 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, GELLY, SANCHEZ, CASEROTTO Adjointes au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, VICENTE, GOLFIER, BES, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, DESSAINTS, FONTANEL, PRADO, BARRERE, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Monsieur BOZZELLI qui a donné pouvoir à Monsieur ESSERTEL.
Madame IBN SALAH qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Monsieur DULOULARD qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE.
Madame GARBAY qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.

Absent non excusé :

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame DESSAINTS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 15 décembre 2022 a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur DUFAU

L'aménagement de la contre-allée des Allées d'Albret (D930) entre la Poste et l'avenue Lafayette s'inscrit dans une volonté de dynamisme et de bien vivre ensemble sur ce secteur.

Déjà attractif avec une enseigne de « prêt à porter », un restaurant, une banque ainsi qu'une future enseigne optique, il devient nécessaire d'organiser les flux de circulation en proposant un stationnement adapté, tout en préservant les devantures des différents commerces aux piétons, l'accessibilité, et en recréant une végétalisation actuellement absente.

AR Prefecture

047-214701955-20230124-DEL0072023-DE
Reçu le 26/01/2023

Les aménagements proposés sont :

- Une zone de cheminement piéton distincte des véhicules et l'accessibilité aux commerces ;
- Le renforcement de l'éclairage public ;
- Le traitement végétal de la zone pouvant permettre un ombrage naturel et limiter l'imperméabilisation ;
- Une zone de stationnement adéquate (zone bleue, arrêt minute) avec entrée et sortie de la contre-allée matérialisées pour plus de visibilité ;
- Une chaussée en bicouches.

Les travaux prévus dans ce cadre s'élèvent à 65 360 H.T. Les travaux sont programmés pour l'année 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Considérant le plan annexé
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'UNANIMITE

➤ De solliciter le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne afin de bénéficier d'une subvention de 30 500,00 €.

➤ D'adopter le plan de financement suivant :

FACIL 2023 – Equipements Locaux « Travaux d'aménagement aux abords de RD » (Département)	30 500,00 €
Commune de Nérac	34 860,00 €
Total cofinancements HT	65 360,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire
compte tenu de la réception en Sous-
préfecture de Nérac le*

Et de la publication à Nérac le

Le MAIRE,

